

Atlas Contrôle

1170 Brussels

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

36.504

Date du contrôle:

16/01/2024

Agent-visiteur:

Benjamin De Potter

Date d'émission:**Prochaine visite avant le:**

16/01/2049

Rue de l'eau 8A 1325 Chaumont Gistoux
Belgique

Visite périodique (Livre 1 6.5)

Testeur d'installation:

TI-020/5800124

Donneur d'ordre

Nom**Adresse**

Base(s) réglementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Données générales

Adresse de l'installation

Rue de l'eau 8A 1325 Chaumont Gistoux Belgique

Type de locaux

Maison

Adresse du propriétaire

Rue de l'eau 8A 1325 Chaumont Gistoux Belgique

Installateur

Données du raccordement

GRD

Ores

Code EAN

VFVB 4X10

Tension de service

230 V

Protection générale

63 A 2P

Atlas Contrôle

1170 Brussels

Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles	Fondations	Installation électrique
OK	OK	avant 81	après 81
Description de l'installation	Voir schéma		
Nombre de tableaux	1		
Différentiel de tête	OK		
ΔI_n	OK		
Matériel fixe	OK OK		
Protection contre les contacts indirects	OK		
Protection contre les surintensités	OK		
Prise de terre	Piquet 15		
Isolement (M Ω)	5,29		

Remarques

Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)

Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)

Conclusions**CONCLUSION : CONFORME**

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans les 25 années.

résiduel placé à l'origine de l'installation électrique soient rendues inaccessibles par scellage et que le ou les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Controle

1170 Brussels

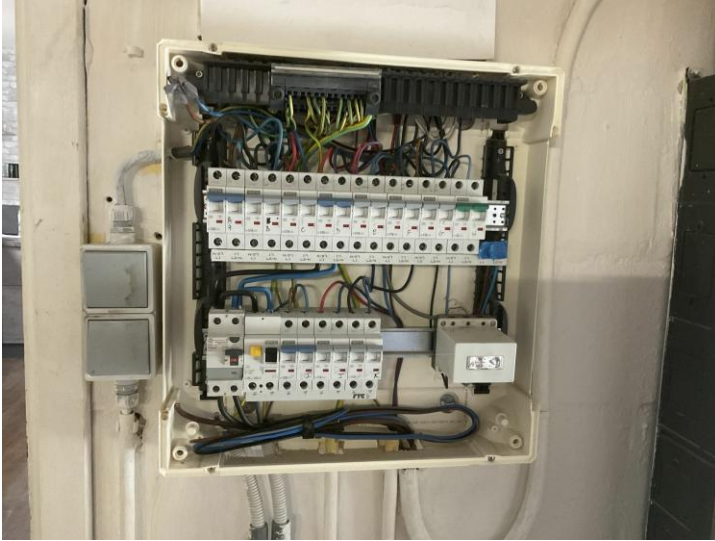


Tableau 1

Tableau 2


Liste des remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.	RDE5
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Libellé	Photo
---------	-------

Atlas Controle

1170 Brussels

Libellé	Photo
Annexe	
Annexe	